



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 27 JUILLET 2020**

**DELIBERATION N° :****DCM\_200727\_015**

**OBJET :** Acquisition amiable des parcelles CV 160 et CV 161 appartenant à monsieur TSENG-KING Bernard - Secteur de Vincendo

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

04 AOUT 2020

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	35
Procuration	4
Votants	39
Abstention	0

L'an deux mille vingt , le vingt sept juillet à 17h20, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au gymnase Henri Ganofsky – rue du centre nautique 97480 Saint-Joseph, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie

**Absents – Représentés**

KERBIDI Gérald représenté(e) par LANDRY Christian  
DAMOUR Colette représenté(e) par HUET Marie-Josée  
GEORGET Marilyne représenté(e) par COURTOIS Lucette  
NASSER Haïfa représenté(e) par LEBON Louis Jeannot

**Absents**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur MOREL Harry Claude, 3ème adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire

L'Elue Déléguée  
  
  
 Lucette COURTOIS



## Séance du 27 juillet 2020

**DÉLIBÉRATION N° : DCM\_200727\_015**

**OBJET : Acquisition amiable des parcelles CV 160 et CV 161 appartenant à monsieur TSENG-KING Bernard - Secteur de Vincenzo**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### Le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement des quartiers éloignés du centre ville, la commune de Saint-Joseph souhaite bénéficier d'une réserve foncière en vue de réaliser des équipements publics nécessaires à la qualité de vie des administrés.

En effet, la politique d'aménagement constitue un enjeu stratégique pour le territoire communal, notamment les projets à destination des personnes âgées.

A ce titre, la Commune est très intéressée par la proposition de vente faite par monsieur Bernard TSENG-KING concernant un bien immobilier bâti de 2030 m<sup>2</sup>, sis au 66 chemin de la Marine à Vincenzo, cadastré CV 160-161.

Le local dénommé "L'oiseau de Mer" présent sur le site fait office de salle de réception tout public et accueille régulièrement les clubs de troisième âge du Sud Sauvage.

Compte tenu du nombre restreint de structure d'accueil et d'animation à destination des personnes âgées sur son territoire, la collectivité a souhaité saisir l'opportunité de maîtriser ce foncier bâti afin de pérenniser la dynamique existante sur le secteur de Vincenzo.

Aussi, des négociations ont été menées avec monsieur TSENG-KING et ont permis d'aboutir à un prix d'achat consensuel de 370 000 euros sur la base de l'avis des Domaines en tenant compte des travaux à réaliser et nécessaires pour la remise aux normes d'un bâtiment recevant du public.

Ce terrain bâti figure au cadastre sous les références suivantes :

Référence cadastrale	Superficie cadastrale	Propriétaire	PLU PPR	PRIX D'ACHAT *
CV 160-161	2030 m <sup>2</sup>	TSENG-KING Bernard	Ntoh NUL	370 000 €

\* Le prix d'achat basé sur l'avis de l'administration des domaines n°2019-412v1365 émis le 06/04/2020

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition des parcelles bâties CV 160-161 d'une superficie de 2030 m<sup>2</sup> pour un montant de 370 000 € convenu entre les parties ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire, notamment l'acte authentique à intervenir pardevant notaire.

**Le conseil municipal est invité à en délibérer.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°15,

**Vu** l'avis de l'administration des domaines n°2019-412v1365 du 06 avril 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Présents : 35**

**Représentés : 4**

**Pour : 39**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** l'acquisition des parcelles bâties CV 160-161 d'une superficie de 2 030 m<sup>2</sup> pour un montant de 370 000 € convenu entre les parties.

Référence cadastrale	Superficie cadastrale	Propriétaire	PLU PPR	PRIX D'ACHAT *
CV 160-161	2030 m <sup>2</sup>	TSENG-KING Bernard	Ntoh NUL	370 000 €

\* Le prix d'achat basé sur l'avis de l'administration des domaines n°2019-412v1365 émis le 06/04/2020

**Article 2.-** **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire, notamment l'acte authentique à intervenir pardevant notaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire  
par transmission en Préfecture le :  
Et publication ou notification  
Du :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

*Lucette Courtois*  
  


*Lucette COURTOIS*